

OBSERVATIONS

- ▶ Le CCOM a pour objectif de gérer les interventions multiples sur un secteur géographique donné.
- ▶ L'identification d'un CIS comme support d'un CCOM est proposé par l'officier CODIS au chef de site qui valide en fonction des éléments ci-dessous :

Niveau	Missions	Moyens			Gestion	Contacts		Logistique	Transmission	Informations Autorités
		CTA/CODIS	Terrain	COS		Amont	Avant			
Alpha (veille)	- Gérer les interventions DIV sur une commune donnée sous la responsabilité du CODIS - Nombre de missions inférieur à 10	Configuration courante	< 4 engins	Supervision CDG si situation spécifique	- Dans un CS - 1 agent standard	Chef de salle CTA/CODIS	Les engins affectés	Sans objet	DIR du groupement	- CDG territorialement compétent si non engagé - Merlin ou adjoint
Bravo (mobilisation courante)	- Gérer les interventions DIV sur un secteur donné sous la responsabilité du CODIS - Nombre de missions compris entre 10 et 20	Configuration courante	1 groupe	- reconnaissance - priorisation - COS - rendre compte	- Dans un CS - 2 agents mini Start : Gestion PCA	Chef de salle CTA/CODIS	Les engins affectés	Localement si besoin	DIR du groupement	- CDC territorialement compétent - CDS + Dir garde + DDSIS - Merlin ou adjoint - Maires des communes concernées
Bravo + (mobilisation renforcée 1)	- Gérer les interventions DIV sur plusieurs secteurs donnés sous la responsabilité du CODIS - Nombre de missions compris entre 10 et 20	Renforcement CODIS	1 groupe par secteur	- reconnaissance - priorisation - COS - rendre compte CDC en supervision de plusieurs secteurs	- Dans un CS - 2 agents mini Start : Gestion PCA	Chef de salle CTA/CODIS	Les engins affectés	Localement si besoin	1 DIR par secteur	- CDS + Dir garde + DDSIS - Merlin ou adjoint - Maires des communes concernées - Autorités préfectorales
Charlie (mobilisation renforcée 2)	- Gérer les interventions DIV sur un secteur donné sous la responsabilité du CODIS - Nombre de missions supérieur à 20	Configuration courante	A minima 2 groupes avec CDG	- reconnaissance - priorisation - COS - rendre compte	- Dans un CS - 2 à 3 agents Start : Gestion PCA	Officier CODIS	Les engins affectés	VLOG suivant durée	Demande de Tkg supplémentaires au COZ si besoin	- Autorités préfectorales
Charlie + (mobilisation extrême)	- Gérer les interventions DIV sur plusieurs secteurs donnés sous la responsabilité du CODIS - Nombre de missions supérieur à 20	Renforcement CODIS	A minima 2 groupes par secteur	CDS supervision	- Dans un CS - 2 à 3 agents Start : Gestion PCA	Officier CODIS	Les engins affectés	VLOG suivant durée	2 DIR par secteur Demande de Tkg supplémentaires au COZ	- CDS + Dir garde + DDSIS - Merlin ou adjoint - Maires des communes concernées - Autorités préfectorales

INFORMATION CODIS

- ▶ Informer le chef de centre concerné ou son adjoint, le CDG, le CDC territorialement compétent, le COS, ainsi que le directeur de garde, de la mise en place du CCOM.
- ▶ Tenir à jour l'activité spécifique au CCOM et assurer localement la couverture du risque courant.

MEMENTO

- ▶ Analyse de la Z.I. concernée et de ses contraintes propres (délais de route, topographie, altitude, conditions météorologiques, couverture radio...).
- ▶ Prioriser l'engagement des CPI du CS siège du CCOM, avec leurs lots. Prioriser la composition de groupe d'intervention.
- ▶ Attention, seuls les personnels issus de CIS en GICA ou disposant d'une double affectation, sont gérés en tant que tel au sein du système d'alerte et apparaîtront de manière nominative.
- ▶ ⚠ Attention à bien solliciter les CPI sur leurs secteurs de 1er appel si intervention sur ce dernier, notamment s'ils ne font pas parti des moyens retenus pour composer le CCOM.
- ▶ Anticiper l'armement en personnel du CCOM. 2 à 3 agents sont nécessaire à la gestion du CCOM.
- ▶ Anticiper la montée en puissance du CCOM en créant au besoin un PRM mais aussi une composante soutien logistique.
- ▶ Anticiper la gestion des relèves de personnels.
- ▶ Toujours conserver au niveau du CS, une capacité opérationnelle pour assurer la couverture du risque courant (mini 4 SP).

AUTRES FICHES A CONSULTER

- ▶ **Fiches Opérations :**
 - ⦿ OPS 25 " Intervention pour tempête "
 - ⦿ OPS 35 " Interventions en situation de crise "
- ▶ **Fiches Moyens :**
 - ⦿ MOY 25 " Groupe inondation-assèchement-protection "
 - ⦿ MOY 30 " Groupe tempête "
- ▶ **Consulter le guide "Procédure de Gestion des Opérations Multiples - CCOM"**
- ▶ **Consulter le document relatif au groupes préconstitués.**

Rédacteur	Relecture	Date	Validation DDSIS
		6 oct 2017	